

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-sept mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mmes BORMIOLI Francesca, DUEZ Amandine et RENAUX-MARÉCHAL Christine ;

MM. BAUBION Germain, COUTY Gabriel, MARTIN Claude et ROUSSEL Éric

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : Mme BOREL-BRUNEAU Claude (pouvoir à Bernard PRÉVOST), MM. PICHOT Bertrand (pouvoir à Claude MARTIN), PRÉVOST Bernard (pouvoir à Claude BOREL-BRUNEAU) et LOPEZ Alfredo (pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL)

Étaient absents :

Séance du 17/05/2018 – convocation du 30/04/2018

Monsieur Claude MARTIN a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10/04/2018 a été approuvé à l'unanimité.

I – APPROBATION DU PADD :

Madame le Maire rappelle les démarches entreprises jusqu'à ce jour concernant l'élaboration du PLU communal :

Le 10/11/2014, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'élaboration d'un PLU communal.

En juin 2015, une convention est signée avec l'Agglo du Pays de Dreux afin que le service « Urbanisme Intercommunal » de l'APD puissent nous aider dans cette démarche.

Fin 2015, deux ateliers ont eu lieu avec les habitants afin de définir les attentes de chacun.

Au cours de l'année 2016, plusieurs réunions ont eu lieu avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Mais le projet se fige car la DDT ne veut pas que les terrains jouxtant la salle polyvalente soient rendus constructibles, bien qu'il nous faille trouver 4 terrains constructibles sur Écluzelles, confrontée sur toute sa partie basse au Plan de Prévention des Risques Inondation. Malgré l'aide de Monsieur le Sous Préfet, le projet reste bloqué.

En juillet 2017, Madame le Maire fait un point de la situation avec l'APD. Contact est repris avec la DDT qui nous demande d'envoyer un courrier à l'association de la SNCF afin d'envisager un échange de terrain. Aucune réponse n'est obtenue jusqu'au début de l'année 2018 où l'association USGORG nous répond négativement. Rendez-vous est pris en mairie d'Écluzelles pour le 11 janvier 2018 : la DDT et l'Agglo du Pays de Dreux sont présents. Après des échanges animés, la DDT accepte alors la possibilité de construire près de la salle polyvalente et émet des conditions. Un second rendez-vous de présentation de l'Orientation d'Aménagement et de

Programmation a lieu le 27 février dans les bureaux de la DDT.

Le Projet d'Aménagements et de Développement Durable peut donc voir le jour.

Il comporte 4 grands axes :

1. Préserver l'identité paysagère communale et respecter l'architecture traditionnelle locale :
 - I. Préserver les grandes entités paysagères qui font l'identité de la commune ;
 - II. Contribuer à la préservation des continuités écologiques identifiées sur la commune ;
 - III. Respecter l'architecture traditionnelle et historique de la commune.
2. Maîtriser la croissance démographique et l'urbanisation dans une optique de maintien du cadre de vie d'Écluzelles :
 - I. Maîtriser la production de logements pour maintenir la stabilité démographique ;
 - II. Limiter la consommation d'espaces nouveaux par rapport à l'urbanisation.
3. Soutenir l'activité agricole, touristique et l'économie locale d'Écluzelles :
 - I. Soutenir l'activité agricole et l'économie locale ;
 - II. Développer l'activité touristique.
4. Promouvoir un fonctionnement équilibré entre les différents modes de déplacements :
 - I. Assurer un bon fonctionnement des réseaux et de leur usage ;
 - II. Promouvoir les connexions douces ;
 - III. Aider au développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Madame donne ensuite lecture de la délibération dans son intégralité. Le Conseil Municipal adopte celle-ci à l'unanimité.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme, la commune peut, à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

II – TRAVAUX :

Assainissement :

Deux cabinets de géomètres travaillent actuellement sur le village : Ginger Environnement et Forteau-Faisant (pour le relevé topographique).

La signalétique qui peut être observée actuellement au sol a été faite par les géomètres.

Les propriétaires d'une parcelle pouvant accueillir le poste de refoulement ne souhaitent pas que des études soient réalisées sur leur terrain en premier lieu. Dans un second temps, les propriétaires ont accepté qu'une étude géotechnique soit réalisée.

Le Conseil Départemental accepterait l'encorbellement du pont : cela permettrait de réaliser une économie d'environ cinquante mille euros car il n'y aurait plus besoin de forage !

Maison des Espaces Naturels :

La grue a été livrée en début de semaine. Les véhicules des riverains de la rue Étienne Malassis stationnés de part et d'autre de la rue n'ont finalement pas été déplacés car cela permet des « chicanes naturelles » qui contribuent à la limitation de la vitesse des véhicules de chantier

empruntant la rue.

Maison du garde-barrière :

La maison est en limite du classement pour insalubrité. Il y a beaucoup d'humidité à l'intérieur. En 2008, une centrale de traitement de l'air a pourtant été installée mais la maison est en mauvais état quand même.

Le représentant de la société MURPROTEC qui avait installé la centrale de traitement de l'air, est revenu sur place : le système installé n'est pas efficace. Le technicien propose une injection de résine dans les murs. Mais il faudra laisser agir pendant environ un an. Cela signifie que les murs devront rester à nu durant tout ce temps. Le devis annoncé serait de 5400 €. Des aides financières sont possibles.

D'autres solutions sont peut-être envisageables. Il faut faire des études. Le Conseil en Energie Partagée de l'Agglo a été contacté mais il n'y a plus de technicien actuellement sur ce poste. Rendez-vous sera pris ultérieurement lorsque le poste aura de nouveau été pourvu.

Rue de l'Étang :

Des chicanes provisoires seront installées dans la rue et un comptage sera ensuite réalisé.

III – COMPTE RENDU DES SYNDICATS :

- SEEC

Signature d'une convention pour préparer la création d'un nouveau syndicat plus grand qui inclurait le syndicat du Bois de Ruffin.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

* *terrain SNCF* : Madame le Maire a rencontré Monsieur ANATOLE, en charge du nettoyage du terrain de l'USGORG, afin que celui-ci devienne plus présentable.

* *Écluzelles Village d'artistes* : à ce jour, dix participants se sont inscrits. Les affiches A3 sont prêtes. Les grilles de présentation sont réservées auprès des communes de Luray et Marsauceux.

* Madame le Maire signale que depuis 2 mois, il est très compliqué d'obtenir un réseau mobile. Madame le Maire va tenter de se renseigner.

* Par ailleurs certains habitants connaissent des problèmes ponctuels mais récurrents sur leur ligne téléphonique fixe, ce qui est parfois très problématique lorsqu'il s'agit de personnes âgées et seules...

* La fête du nautisme aura lieu les 19 et 20 mai prochains.

* Il n'y aura pas de portes ouvertes de l'église durant les Journées du Patrimoine cette année car le Conseil Municipal a décidé d'y participer une année sur deux.

Tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 22h20.